DIEC/17-736-1713 du 27/03/2017

AVIS DE RECRUTEMENT - ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE SANS CONCOURS - ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE RESERVE SANS CONCOURS - ACCES AU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE PAR VOIE DU PACTE AU RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme MENDEZ CARRIERE - Tel : 04 42 91 72 21 - Fax : 04 42 38 73 45

I - Recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation 2eme classe sans concours :

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans l'attente de l'arrêté autorisant au titre de l'année 2017 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et fixant le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, est ouvert au titre de l'année 2017 dans l'Académie d'Aix Marseille **un recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation :**

o Branche d'Activité Professionnelle G – Emploi type : Opérateur logistique

2 postes à pourvoir

Les postes sont à pourvoir dans les établissements suivants :

- **1** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence (fiche 1)
- **1** au Rectorat d'Aix-Marseille (fiche 2)

Dossiers de candidature et modalités du recrutement sans concours :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

. L'intitulé du poste pour lequel ils postulent
· Une lettre de motivation,
· Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
· La copie recto/verso de la carte d'identité

Les dossiers de candidature doivent être adressés en recommandé simple, à l'attention de Madame Nathalie MENDEZ CARRIERE, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille
DIEC 3.04 à l'attention de Nathalie MENDEZ CARRIERE
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au 19 avril 2017 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.
La nomination est prévue le **1er septembre 2017**, elle est subordonnée à un examen médical d'aptitude physique.

Le Recteur de l'Académie arrête la composition de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures des candidats régulièrement inscrits.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats retenus pour l'audition par le jury.
Seuls les candidats retenus par la commission de sélection recevront une convocation à l'entretien.
Les entretiens des candidats retenus se dérouleront en mai/juin 2017.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, sa formation professionnelle antérieure, afin d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.
La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.
A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

- Conditions d'accès :

Pour être autorisés à se présenter au recrutement sans concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi portant droit et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), c'est-à-dire :

Soit posséder la nationalité française et :
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

La nomination est subordonnée à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n°2003-20 du 6 janvier 2003).

AUCUNE DEROGATION AUX CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS N'EST ACCORDEE.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Fiche 1

LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE, TECHNIQUE ET SERVICES
CHARGÉ DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
(Poste non logé)

Assurer la maintenance et l'entretien de premier niveau des bâtiments, des espaces verts, des infrastructures et du matériel.

SPÉCIALITES
- Nettoyage et entretien des locaux, petits travaux de maintenance des infrastructures, entretien des espaces verts

CORRESPONDANCE AVEC LE RIME
- Ouvrier de maintenance

ACTIVITÉS PRINCIPALES
- Assurer les opérations d'entretien courant du matériel, des bâtiments et de ses abords
- Assurer les premières interventions, le dépannage et les réparations
- Assurer les petits travaux de rénovation, de mise en conformité, d'amélioration, d'embellissement
- Gérer l'évacuation des déchets selon les règles du tri sélectif
- Suivre l'état des stocks en matériel et produits

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
- Astreintes éventuelles
- Horaires décalés
- Jours de congés en fonction des impératifs liés à la continuité du service (complémentarité avec le second agent).
- Ouverture / fermeture des portes
- Déplacement ponctuel de mobiliers

COMPÉTENCES PRINCIPALES CONNAISSANCES
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Ergonomie du poste de travail, gestes et postures
- Connaissance des techniques du domaine
- Règles du tri sélectif

COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES
- Appliquer les techniques du domaine
- Evaluer et hiérarchiser des besoins
- Structurer son travail
- Travailler en équipe
- Assurer l'entretien courant des outils et de l'environnement de travail (chaudière, éclairage)
- Etablir un diagnostic
- Maîtrise des outils de nettoyage et d'entretien
- Accompagnement des prestataires de services (monte-charge, extincteurs, chaudière…)
- Engagement à acquérir l'habilitation électrique de niveau 1

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES
- Sens de l'organisation
- Réactivité
- Capacité d'adaptation et d'initiative
- Rigueur / fiabilité
- Aptitude à rendre compte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche 2

FICHE DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

L'agent d'entretien des locaux effectue seul, ou sous le contrôle d'un responsable, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux. Il assure l'entretien courant des machines et matériels utilisés.
Son intervention peut être quotidienne ou ponctuelle selon les sites et les besoins.

EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
- Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés
- Tri et évacuation des déchets courants
- Décapage des revêtements de sol au mouillé ou au sec
- Protection des revêtements de sol par application d'émulsion
- Nettoyage de surfaces vitrées.
- Travaux spécifiques de nettoyage (cristalliser les marbres, décaper, remettre en état les sols...).
- Nettoyage des meubles et des accessoires.

ACTIVITES DE PREPARATION DES INTERVENTIONS
- Contrôle de l'approvisionnement en matériel et produits
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Lavage, repassage et entretien du linge

ACTIVITES PERIPHERIQUES
- Participation au service de restauration
- Participation à l'agencement des locaux et du matériel
- Assurer le service lors de cocktail ou réceptions

COMPETENCES TECHNIQUES
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter.
- Maîtriser le mode d'emploi et l'usage des différents matériels mécanisés utilisés pour le nettoyage.
- Connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation.
- Maîtriser les règles d'application du tri sélectif.

COMPETENCES TRANSVERSES :
- Savoir organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux.
- Respecter la confidentialité et la discrétion requise lors de l'intervention dans des locaux occupés.
- Savoir rendre compte de son action et signaler les dysfonctionnements ou difficultés rencontrées
- Savoir à la fois travailler en équipe et en autonomie.

II- Recrutement réservé sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation 2eme classe :

En application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, la présente note a pour but de porter à votre connaissance les informations relatives au recrutement réservé sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation 2ème classe,

BAP : B – Emploi type : Préparateur en chimie et sc. physiques
1 poste à pourvoir

Le poste est à pourvoir au Rectorat d'Aix-Marseille (fiche 3)

Dossiers de candidature et modalités du recrutement réservé sans concours :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :
· Une lettre de motivation,
· Un curriculum vitae détaillé indiquant les emplois occupés
· Une attestation d'éligibilité complétée, téléchargeable à l'adresse :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf
· La copie recto/verso de la carte d'identité

Les dossiers de candidature doivent être adressés en recommandé simple, à l'attention de Madame Nathalie MENDEZ CARRIERE, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille
DIEC 2.04 à l'attention de Nathalie MENDEZ CARRIERE
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au 19 avril 2017 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Recteur de l'Académie arrête la composition de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures des candidats régulièrement inscrits.
Ces derniers recevront une convocation à l'entretien.
Les entretiens se dérouleront début juin 2017.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, sa formation professionnelle antérieure, afin d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.
La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.
A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Conditions d'accès :
Pour être autorisés à se présenter au recrutement sans concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), c'est-à-dire :

Soit posséder la nationalité française et :
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
La nomination est subordonnée à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n°2003-20 du 6 janvier 2003).

AUCUNE DEROGATION AUX CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS N'EST ACCORDEE.

Éligibilité des candidats aux recrutements réservés de personnels I.T.R.F.

Présentation générale

L'objectif de ce dispositif est de **permettre aux agents non titulaires remplissant certaines conditions de service** et exerçant dans les services centraux ou déconcentrés, établissements publics ou autorité publique relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **d'accéder à l'emploi titulaire dans certains corps de fonctionnaires par la voie de recrutements spécifiques**.

Ne peuvent se présenter à un recrutement réservé que les personnels qui avaient la qualité d'agent contractuel de droit public, en fonction ou en congés (prévus par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986) au 31 mars 2011 ou dont le contrat a cessé entre le 1er janvier et le 31 mars 2011.

Éligibilité

Sont éligibles aux recrutements réservés les personnels non titulaires suivants :

Les personnels qui remplissent les conditions d'accès au CDI au 13 mars 2012 avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet (conditions définies aux articles 8 et 9 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012).

Les personnels bénéficiant d'un CDI avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011 (sur le fondement des articles 4 ou 6,1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984 dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 mars 2012 ou du I de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000).

Les personnels bénéficiant d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin permanent de l'administration (sur le fondement des articles 4, ou 6,1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins deux années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les quatre ans précédant le 31 mars 2011 et au moins quatre années doivent avoir été accomplies à la date de clôture des inscriptions).

Les personnels bénéficiant d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin temporaire (sur le fondement des articles 3, 9e alinéa ou 6,2e alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins quatre années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les cinq ans précédant le 31 mars 2011).

Conditions d'ancienneté

Les candidats doivent justifier d'une certaine ancienneté de service auprès du même employeur.

Pour en savoir plus sur ces conditions vous pouvez vous reporter à la circulaire de la fonction publique ci-dessous :

Circulaire de la fonction publique du 26 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique de l'État

La loi dispose que les agents ne peuvent accéder qu'aux corps de fonctionnaires dont les missions, définies par leurs statuts particuliers, relèvent d'une catégorie hiérarchique (A, B ou C), équivalente à celle des fonctions qu'ils ont exercées pendant une durée de quatre ans en équivalent temps plein dans l'administration auprès de laquelle ils sont éligibles.

Les **agents éligibles au dispositif** ne peuvent se présenter qu'à **un seul recrutement réservé au titre d'une même session**.

En revanche, ils peuvent dans le même temps se présenter aux concours internes ou externes de droit commun.

Fiche 3

Préparateur-trice en chimie et sciences physiques

Mission :
Réaliser des préparations courantes et/ou des manipulations simples en chimie et en sciences physiques selon un protocole défini

Famille d'activité professionnelle
Analyse chimique, Synthèse chimique
Correspondance statutaire
Adjoint technique recherche et formation
Famille d'activité professionnelle REME
Enseignement supérieur - Recherche
Emploi-type de rattachement (REME)
Assistant de laboratoire

Activités principales :

- Préparer et mettre à disposition des produits chimiques, des solutions, des échantillons ou le matériel expérimental en suivant un protocole défini
- Réaliser des montages d'expériences de laboratoire
- Participer à la mise au point de manipulations
- Effectuer le réglage, la conduite et l'entretien de premier niveau des appareillages de chimie (broyage, distillation, séchage, préparation de solutions) et de sciences physiques (mécanique, optique, électricité, magnétisme, calorimétrie)
- Nettoyer et entretenir le matériel de laboratoire
- Gérer et organiser les stocks de verrerie, de petit matériel et de produits (inventaire, préparation des commandes, rangement)
- Gérer l'organisation des postes de travail
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité correspondantes aux situations de travail
- Gérer et organiser les stocks de matériel du laboratoire de sciences physiques, de verrerie, de petit matériel et de produits (inventaire, préparation des commandes, rangement)
- Participer, en assistant l'enseignant en classe, à la mise en place et à la réalisation d'expériences par les élèves lors des activités expérimentales (TP)
- Mettre à la disposition des élèves du matériel expérimental et les conseiller lors des séances de Travaux Personnels Encadrés (TPE), d'enseignements d'explorations, de projets ou d'ateliers scientifiques.

Conditions particulières d'exercice :
Astreintes

Compétences principales :

Connaissances

- Chimie (concentrations, représentation des symboles chimiques…) (notion de base)
- Sciences Physiques / Mathématiques (notion de base)
- Informatique et acquisition de données expérimentales (notion de base) Connaissance en informatique et acquisition de données (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité Connaissance des normes et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité générales et contextualisées à son environnement professionnel, notamment stockage et manipulation des matériaux et produits utilisés sur le site (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Organisation et fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique (uniquement pour l'ESR)

- Organisation et fonctionnement des établissements publics Connaissance du rôle et du fonctionnement des différents établissements publics, notamment ceux pouvant être contactés dans le cadre d'échanges, de partenariats ou de manifestations. (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Conditions de stockage et d'élimination des produits chimiques Connaissance des procédures concourant à minimiser les risques realtifs à l'utilisation de produits chimiques (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Compétences opérationnelles

- Suivre un mode opératoire (préparation d'échantillons, nettoyage de la verrerie, maintenance d'équipements….)
- Prévoir les besoins en produits et matériel
- Identifier les différents appareillages
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité Mettre en œuvre et savoir transmettre les règles d'hygiène et de sécurité (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Utiliser, régler, réparer des instruments simples de laboratoire Définition non nécessaire (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Compétences comportementales

- Sens de l'organisation Capacité à structurer de manière méthodique un travail pour atteindre des objectifs. Capacité à hiérarchiser, à établir des priorités (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Réactivité Capacité à agir ou à identifier rapidement les actions à mener face à une situation non prévue, en hiérarchisant les actions, en fonction de leur degré d'urgence/d'importance (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Diplôme réglementaire exigé - Formation professionnelle si souhaitable

- Pour le concours d'externe dans le grade d'adjoint 2ème classe, un diplôme de niveau V
- Domaine de formation souhaité : chimie

Tendances d’évolution - Facteurs d’évolution à moyen terme

- Aide technique à la gestion d'une chimiothèque
- Développement des outils informatiques utilisés par les élèves, étudiants et enseignants
- Automatisation des procédures au sein des structures de recherche et d'enseignement (expérimentation assistée par ordinateur)

III – Accès au corps des adjoints techniques de recherche et de formation par voie du PACTE :

En application de l'ordonnance 2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat, et de la circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE, des recrutements auront lieu, au titre de l'année 2017, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

BAP : G – Emploi type : Commis de cuisine

1 poste à pourvoir

Le poste est à pourvoir au Rectorat d'Aix-Marseille (Fiche 4)

Conditions générales

Pour vous présenter à ce recrutement vous devez au plus tard au jour de la signature du contrat PACTE :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Jouir de vos droits civiques ;
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Être en position régulière au regard des obligations du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique requises exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Conditions particulières

- Être âgé d'**au moins 16 ans et de moins de 26 ans** à la date de signature du contrat PACTE ;
- Être sorti du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle ou avoir un diplôme d'un niveau inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général ou de l'enseignement technologique ou professionnel, c'est à dire avoir au plus un diplôme de niveau VI, V bis ou V. Cette condition s'apprécie à la date de signature du contrat PACTE.

Dossiers de candidature et modalités du recrutement :

Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échant de leur expérience professionnelle auprès de l'agence locale Pôle Emploi de leur domicile.

Référence offre d'emploi : 051WVFC

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, las candidats doivent s'adresser directement au Pôle Emploi de leur domicile. Ou sur le site : www.pole-emploi.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : **19 avril 2017**

Les candidats sélectionnés au vu leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien.

Fiche 4

FICHE DE POSTE COMMIS DE CUISINE

Mission principale

Le commis de cuisine et de restauration confectionne et présente les plats ou les prestations à servir en restauration collective. Il l'assure l'entretien du matériel et des locaux.

Activités principales

- Réaliser les préparations selon les indications fournies et réaliser les travaux préparatoires : épluchage légumes.
- Appliquer les procédures concernant la chaîne de distribution et la distribution des produits (liaison froide et chaude).
- Entretenir les matériels et les locaux de la cuisine.
- Appliquer les procédures en matière d'hygiène alimentaire et culinaire ainsi que les normes de sécurité en vigueur.
- Assurer le suivi qualitatif et la traçabilité de sa production.
- Assurer l'accueil et le service.

Compétences principales

Compétences techniques et fonctionnelles
- Appliquer des consignes.
- Appliquer strictement les règles d'hygiène et sécurité.
- Apporter une réelle valeur ajoutée malgré la simplicité des activités demandées.
- Intégrer petit à petit les différentes techniques de production culinaire.
- Prendre en compte l'enchaînement logique des tâches.
- Réaliser ses activités dans les temps et au moment imparti.
- Tenir sa place dans la chaîne d'activités.
- Connaissance des produits alimentaires et de leur traçabilité.
- Techniques de stockage, de conservation et de conditionnement alimentaire (connaissance générale).

Compétences relationnelles et comportementales
- Faire preuve de curiosité par rapport à l'ensemble de l'activité en cuisine.
- Porter attention à tout ce qui peut devenir apprentissage.
- S'adapter aux fluctuations de l'activité.
- S'intégrer à l'équipe.
- Se mettre à la disposition des autres acteurs de la cuisine et s'adapter à la variété des tâches.